



Strasbourg, le 24 septembre 2025

T-PVS(2025)14

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE  
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

**GROUPE DE TRAVAIL  
CHARGÉ D'ÉTUDIER LES MÉCANISMES  
VISANT À ORIENTER LES AMENDEMENTS  
AUX ANNEXES DE LA CONVENTION DE BERNE**

**2<sup>e</sup> réunion**  
**4 septembre 2025**  
*Réunion en ligne, 9 h 30 - 12 h 30 CET*

**- Rapport de réunion -**

## 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

M. Gianluca Silvestrini, chef du Département du Processus de Reykjavik et de l'environnement, ouvre la réunion et présente Mme Grazia-Alessandra Sinino, secrétaire de la Convention de Berne depuis le 1<sup>er</sup> juin, ainsi que d'autres membres du Secrétariat. Il salue les participants (dont la liste figure à l'annexe II) et leur souhaite une réunion productive et constructive.

Le président, M. Simon Mackown, souhaite la bienvenue aux participants et donne un aperçu des résultats de la précédente réunion, qui a eu lieu en mars 2025.

L'ordre du jour est adopté sans changements (voir l'annexe I).

## 2. Examen contextuel de la Recommandation n° 56 (1997) et des amendements adoptés

Le Secrétariat rappelle les discussions de la première réunion du Groupe, qui a eu lieu le 13 mars 2025, au cours de laquelle les participants ont examiné les procédures existantes pour amender les annexes de la Convention de Berne et ont recensé les points à clarifier. En particulier, le Groupe a demandé une analyse complémentaire du contexte de la [Recommandation n° 56 \(1997\)](#) et des amendements proposés depuis 1997.

Le Secrétariat présente deux documents de référence préparés pour cette réunion :

- Contexte de l'adoption de la [Recommandation n° 56 \(1997\)](#) (document [T-PVS/inf\(2025\)23](#) [EN]) ;
- Inventaire des amendements aux annexes de la Convention de Berne depuis 1997 (document [T-PVS/inf\(2025\)24](#) [EN]).

Le Secrétariat souligne que la Recommandation n° 56 a été adoptée en réponse aux préoccupations concernant le manque de critères clairs et de données fiables pour amender les annexes, en particulier les annexes I et II. Il est indiqué dans la Recommandation que les amendements doivent avoir avant tout un fondement scientifique et que la portée symbolique et culturelle doit être prise en considération également. Depuis l'adoption de cette recommandation, le nombre total d'amendements a diminué, ce qui témoigne d'un contrôle approfondi et d'un seuil plus élevé de consensus entre les Parties. Les propositions récentes tendent à porter davantage sur les changements de statut que sur l'ajout de nouvelles espèces.

Le président remercie le Secrétariat d'avoir préparé ces documents de référence et note qu'ils seront utiles pour guider les travaux futurs du Groupe.

## 3. Procédures et critères existants pour amender les listes d'éléments figurant dans d'autres conventions et accords multilatéraux sur l'environnement

Le Secrétariat présente la version révisée du document sur les procédures et critères existants pour amender les listes d'éléments figurant dans d'autres conventions et accords multilatéraux sur l'environnement ([T-PVS/Inf\(2025\)04rev](#) [EN]), qui intègre les points supplémentaires demandés par le Groupe à sa première réunion, en mars 2025. Le document révisé étend l'analyse comparative aux mécanismes appliqués dans d'autres cadres conventionnels, notamment la Convention de Barcelone, et fait la synthèse des principales constatations.

Le Secrétariat insiste sur le fait que, pour la plupart des accords multilatéraux sur l'environnement, des comités scientifiques ou consultatifs se chargent d'examiner les propositions d'amendements aux listes d'espèces ou aux annexes. Bien qu'ils soient de nature strictement consultative, ces comités jouent un

rôle central dans l'évaluation des fondements scientifiques et dans la formulation de recommandations à l'intention des organes décisionnels. Ils sont généralement constitués de manière à assurer une représentation géographique équilibrée, une expertise scientifique pluridisciplinaire et une large couverture taxonomique. Des réunions sont organisées régulièrement et des procédures flexibles, telles que des consultations écrites ou des travaux de groupes d'experts ad hoc, sont souvent utilisées pour obtenir des avis en temps utile.

Le président souligne la qualité et l'utilité du document révisé, qui fournit un résumé complet des pratiques existantes, et note qu'il servira à orienter les réflexions ultérieures du Groupe.

#### **4. Perspectives éventuelles**

La représentante du Royaume-Uni, Mme Sarah Scott, présente le document sur des propositions visant à améliorer le processus de listes pour amender les annexes I, II et III ([T-PVS/inf\(2025\)25](#) [EN]) et expose quatre options pour examen.

Le président rappelle l'objet de la discussion, en insistant sur la nécessité d'examiner attentivement les mécanismes d'amendement des annexes avant de prendre toute décision concernant les critères ou les listes. Il souligne que l'objectif est d'identifier une ou deux options à développer plus avant pour examen par le Comité permanent, en vue d'élaborer des propositions de procédures détaillées en 2026.

Les participants se félicitent de la présentation et insistent sur l'importance d'établir un mécanisme plus structuré et transparent pour orienter les futurs amendements. Ils soulignent que les décisions devraient avoir des fondements scientifiques solides afin d'éviter que des résultats motivés par des considérations politiques ne compromettent les objectifs de la Convention. Ils notent également que les procédures actuelles manquent de clarté et de cohérence et que les réformes devraient trouver un juste équilibre entre rigueur scientifique, efficacité des procédures et capacités pratiques de la Convention. Les participants mettent l'accent également sur la nécessité que le Comité permanent se penche sur l'établissement d'un mécanisme d'examen solide sur le plan scientifique en tenant compte des délais prévus au titre de la Convention pour la soumission et l'approbation des amendements.

##### **a. Option A : amender la Recommandation n° 56 (1997)**

Les participants conviennent que l'actualisation de la [Recommandation n° 56 \(1997\)](#) est une étape essentielle pour fournir des orientations et des critères clairs pour les amendements. Ils attirent l'attention sur le fait que toute amélioration des procédures devrait garantir que les propositions de changement du statut des espèces sont évaluées de manière cohérente et transparente, compte tenu des objectifs et des obligations de la Convention.

##### **b. Option B : élargir le champ de compétences des groupes d'experts**

Les participants notent que les groupes d'experts existants apportent déjà une contribution scientifique substantielle et que la principale difficulté rencontrée par le passé était moins le manque de données probantes que le processus politique influant sur l'examen des propositions. Bien que l'élargissement du champ de compétences des groupes d'experts permette en théorie un contrôle supplémentaire, les participants estiment que cette option est complexe et qu'elle risque de perturber le fonctionnement actuel, car elle nécessite d'importants ajustements de la composition, du mandat et des procédures des groupes.

##### **c. Option C : recourir à des avis d'experts ad hoc**

Les participants soutiennent largement l'idée du recours à des avis d'experts ad hoc comme mécanisme flexible. Ils notent que cette approche permet de recueillir des contributions auprès de diverses sources, notamment des groupes d'experts existants et des spécialistes indépendants, ce qui favorise une multitude de points de vue et des informations complètes. Les participants insistent sur le fait que les critères, les

rôles, les délais et les implications budgétaires d'un tel mécanisme devraient être clairement définis et que ce mécanisme devrait compléter plutôt que remplacer les structures existantes. Il est admis que la faisabilité de l'option C, qui comprend une éventuelle coopération avec des organismes extérieurs tels que l'UICN, doit être étudiée plus avant par le Secrétariat.

#### **d. Option D : créer un groupe consultatif scientifique permanent**

Les participants étudient la possibilité de créer un nouvel organe consultatif scientifique permanent, mais relèvent les difficultés potentielles d'une telle démarche. Les préoccupations portent notamment sur le chevauchement de fonctions existantes, l'alourdissement de la charge administrative et financière et les risques d'ajout de niveaux décisionnels inutiles. Il est noté que tout organe de ce type devrait avoir pour rôle premier de coordonner et de synthétiser les avis d'experts pour le Comité permanent, sans pour autant remplacer les groupes thématiques existants. Les participants soulignent que la participation des ONG peut être envisagée à titre consultatif, ce qui leur permettrait d'apporter une contribution sans prise de décision formelle. Bien que cette option permette un contrôle plus large, les participants conviennent qu'elle n'est pas nécessaire pour traiter des propositions d'espèces ad hoc et qu'elle ne devrait être envisagée que si des responsabilités plus larges sont confiées à l'avenir.

### **5. Prochaines étapes**

Le Groupe convient que les options A et C offrent les approches les plus réalisables d'après la majorité des commentaires. L'option D sera envisagée comme solution de repli, tandis que l'option B ne sera pas développée davantage. Le Secrétariat est chargé de réaliser des études de faisabilité plus poussées pour l'option C, qui comprend des discussions avec l'UICN.

Le président du Bureau du Comité permanent, M. Carl Amirgulashvili, informe les participants que la réunion à venir du Bureau, en septembre, abordera cette question en détail. Il attire l'attention également sur ses échanges prévus avec la direction de l'UICN lors du Congrès mondial qui se tiendra en octobre, à Abou Dhabi, afin d'examiner les possibilités de coopération et de soutien pour la Convention de Berne. M. Amirgulashvili réaffirme son attachement continu à une collaboration étroite avec l'UICN et encourage la poursuite des discussions.

Le président clôt la discussion en remerciant les participants pour leur contribution constructive et le Secrétariat pour son soutien.

### **6. Questions diverses**

Il n'y a pas d'autres questions.

## ANNEXE I : PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **EXAMEN CONTEXTUEL DE LA RECOMMANDATION N° 56 (1997) ET DES AMENDEMENTS ADOPTÉS**

*[[T-PVS/inf\(2025\)23](#) [EN]- Contexte de l'adoption de la Recommandation 56 (1997)]  
[[T-PVS/inf\(2025\)24](#) [EN] - Inventaire des amendements aux annexes de la Convention de Berne depuis 1997]*

3. **PROCÉDURES ET CRITÈRES EXISTANTS POUR AMENDER LES LISTES D'ÉLÉMENTS FIGURANT DANS D'AUTRES CONVENTIONS ET ACCORDS MULTILATÉRAUX SUR L'ENVIRONNEMENT**

*[[T-PVS/Inf\(2025\)04rev](#) [EN] – Procédures et critères existants pour amender les listes d'éléments figurant dans d'autres conventions et accords multilatéraux sur l'environnement]*

4. **PERSPECTIVES ÉVENTUELLES**

*[[T-PVS/inf\(2025\)25](#) [EN] - Propositions visant à améliorer le processus de listes pour amender les annexes I, II et III]*

5. **PROCHAINES ÉTAPES**

6. **QUESTIONS DIVERSES**

## ANNEXE II – LISTE DES PARTICIPANTS

<b>Partie contractante</b>	<b>Nom</b>
<b>Autriche</b>	<b>M. Martin WILDENBERG</b> Direction générale V - Environnement et économie circulaire Département 10 - Parcs nationaux, conservation de la nature et protection des espèces Ministère fédéral de l'Action climatique, de l'Environnement, de l'Énergie, de la Mobilité, de l'Innovation et de la Technologie
<b>Belgique</b>	<b>M. Floris VERHAEGHE</b> Agence pour la nature et les forêts  <b>M. Joachim MERGEAY</b> Institut de recherche sur la nature et les forêts
<b>Danemark</b>	<b>M. Peter LYHNE HØJBERG</b> Chef de Section Agence pour la transition écologique et les milieux aquatiques
<b>Estonie</b>	<b>Mme Merike LINNAMÄGI</b> Conseillère Service de la conservation de la biodiversité Ministère du Climat
<b>Union européenne</b>	<b>Mme Iva OBRETENOVA</b> Responsable de politiques DG Environnement Commission européenne  <b>Mme Telma BRANCO WUNSCH</b> Commission européenne
<b>France</b>	<b>M. Charles-Henri DE BARSAC</b> Chargé de mission « accords internationaux et européens faune sauvage » » Sous-direction de la protection et de la restauration des écosystèmes terrestres Ministère de la Transition écologique et solidaire
<b>Allemagne</b>	<b>M. Babak MILLER</b> Conseiller en politiques Division N I 4 – Conservation internationale des espèces et commerce des espèces sauvages Ministère fédéral de l'Environnement, de l'Action pour le climat, de la Conservation de la nature et de la Sécurité nucléaire  <b>M. Goetz ELLWANGER</b> Conseiller scientifique Agence fédérale pour la conservation de la nature  <b>Mme Lena Marie SEIFERT</b>

	<p>Stagiaire Ministère fédéral de l'Environnement, de l'Action pour le climat, de la Conservation de la nature et de la Sûreté nucléaire</p>
<b>Géorgie</b>	<p><b>M. Carl AMIRGULASHVILI</b> Président du Comité permanent de la Convention de Berne Chef du Département de la biodiversité et des forêts Ministère de la Protection de l'environnement et de l'Agriculture</p>
<b>Hongrie</b>	<p><b>Mme Éva FEJES</b> Experte en biodiversité Département de la biodiversité et de la conservation génétique Ministère de l'Agriculture</p>
<b>Monaco</b>	<p><b>Mme Astrid CLAUDEL-RUSIN</b> Cheffe de section Direction de l'Environnement Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme</p>
<b>Suède</b>	<p><b>Mme Clarisse KEHLER SIEBERT</b> Conseillère principale, CDB et Protocole de Carthagène, Correspondante de la Convention de Berne Agence suédoise de protection de l'environnement Département du développement durable</p>
<b>Türkiye</b>	<p><b>M. Burak TATAR</b> Spécialiste principal Ministère de l'Agriculture et des Forêts Direction générale de la conservation de la nature et des parcs nationaux Département de gestion de la vie sauvage</p>
<b>Royaume-Uni</b>	<p><b>M. Simon MACKOWN</b> Responsable de la politique de rétablissement et de réintroduction des espèces Équipe nationale Biodiversité et ivoire Division de la vie sauvage, DEFRA</p> <p><b>Mme Sarah SCOTT</b> Conseillère principale Biodiversité internationale JNCC</p>
<b>Observateur</b>	<b>Nom</b>
<b>BirdLife Europe et Asie centrale</b>	<p><b>Mme Marion BESSOL</b> Responsable politique Conservation de la nature</p>
<b>CEE Bankwatch Network</b>	<p><b>M. Andrey RALEV</b> Chargé de programme en faveur de la biodiversité</p>
<b>Eurogroup for Animals</b>	<p><b>Mme Léa BADOZ</b> Chargée de programme</p>
<b>European Anglers Alliance</b>	<p><b>M. Mark OWEN</b></p>

	Président
<b>FACE</b> <b>Fédération européenne des associations de chasse et conservation de la faune sauvage</b>	<b>M. Guillaume AGÈDE</b> Conseiller politique sur les grands carnivores
<b>Pro Natura – Les Amis de la terre Suisse</b>	<b>M. Friedrich WULF</b> Responsable des politiques internationales pour la biodiversité
<b>WWF Europe centrale et orientale</b>	<b>Mme Beate STRIEBEL-GREITER</b> Responsable de l’initiative Esturgeon WWF
<b>Secrétariat de la Convention de Berne</b>	<b>Nom</b>
	<p><b>M. Gianluca SILVESTRINI</b> Chef du Département du Processus de Reykjavik et de l’environnement</p> <p><b>Mme Grazia Alessandra SIINO</b> Secrétaire de la Convention de Berne</p> <p><b>M. Michaël NGUYEN</b> Responsable administratif et chargé de projet</p> <p><b>M. Mark BARLOW</b> Assistant administratif</p> <p><b>Mme Lilas HEULLANT</b> Assistante administrative</p>